

**LE JOURNAL SUD-RAIL
DE LA LIAISON NATIONALE TRAINS**

INCONTROLABLES



OUTILS NUMERIQUES, FLICAGE ET DROIT A LA DECONNEXION

OBJET DE LA CHARTE

Tout agent utilisateur du smartphone Mobil'IZ¹ doit prendre connaissance de cette charte qui définit les règles à respecter par chacune des parties. En cas de non-respect de la charte, l'agent pourra le cas échéant faire l'objet de suites disciplinaires.



MOBIL IZ LE CADEAU EMPOISONNE

Grâce à cet outil, la direction s'est invitée dans la poche et la vie de tous les ASCT pour mieux en prendre le contrôle... SMS, Mails, groupes WhatsApp, Pacific-Web et autocommande, service à bord, rapports ... Tout est dématérialisé, déshumanisé et surtout

TOUT EST CONTRÔLÉ EN TEMPS RÉEL



La charte est on ne peut plus claire, l'agent-e pourra faire l'objet de suite disciplinaires en cas de non respect et la direction ne se gêne pas pour le faire ! De plus en plus de dossiers disciplinaire font état d'extraits de conversations sur des réseaux sociaux, sms ou groupes de conversation. N'oubliez pas que l'appareil leur appartient et qu'elle a accès à l'ensemble de vos données. D'ailleurs, le premier message qui s'affiche à l'allumage est :

" Cet appareil est géré par votre entreprise "

De plus, dans le règlement intérieur de la SA Voyageur, la direction précise que les échanges Mails ou SMS à usage privé doivent être précédés de la mention PRIVE afin que ces éléments ne soient pas retenus contre nous.

Au-delà du fait que la direction a connaissance de votre activité sur le téléphone, cela leur permet surtout de s'affranchir de la réglementation.

Nous réattirons votre attention sur l'utilisation abusive du téléphone professionnel à des fins de commande du personnel. Ce n'est pas un outil de commande au sens propre du terme.

Le droit à la déconnexion individuelle de l'entreprise est une obligation de l'employeur à qui il appartient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé et de la sécurité des salarié-es. Il doit notamment prendre en compte dans l'organisation du travail le temps nécessaire au traitement de l'information sur le temps de travail et non sur le temps de repos des salarié-es. Cette obligation ne doit pas être un leurre sous prétexte que les salariés sont munis d'outils numériques professionnels pour exercer leur métier.

Ces outils doivent être considérés par la direction et les agents comme éteints et fermés dans les casiers des agents dès le commencement de leur repos, qu'il soit périodique ou journalier et ce jusqu'à l'heure de prise de service indiquée pour la journée de service suivante.

CAMERA PIETON

Il semblerait que la direction veuille équiper les ASCT de ce nouvel outil digital alors qu'en CSE central SUD-Rail et la CGT ont contesté en justice le déploiement faute de parution du décret d'application.

En creusant un peu SUD-Rail a compris les intentions cachées. Cette caméra filme et écoute en permanence, peut être activée par le ou la volontaire et dans ce cas les 30 secondes avant sont enregistrées et le film est envoyé en direct à ????

Ce que la direction omet de préciser c'est que cet outil peut aussi être déclenché à distance par ????



En formation "sûreté" la direction nous rappelle bien que chaque agent-e est pénalement responsable de ses actes dans le cadre de son travail comme dans la vie privée et que notre assermentation plus agrément nous imposent une conduite exemplaire sous peine de sanctions.

À SUD-Rail, nous pensons que l'équipement d'une caméra tout comme l'application "Sûreté" ne protègent en rien les agent-es-s d'une agression. La direction considère qu'elle remplit ses obligations en terme de protection du personnel en nous dotant de ces outils.

Pour SUD-Rail seul l'équipement des trains en personnel et le fait qu'il n'y ait aucun-e agent-e seul-e permet de limiter les risques !!!!

L'intention finale de la direction est toujours la même, dégager sa responsabilité pour la reporter sur l'utilisateur ou l'agent.

SUD-Rail n'est pas réfractaire au progrès quand il apporte du bien-être et réduit la pénibilité au travail.

Cependant, aujourd'hui, nous voyons bien que tous ces outils sont au service d'un management déshumanisé et servent à mieux contrôler et sanctionner les moindres faits et gestes des agents. Avec la nouvelle application "Mes Clients" ce sont maintenant les usagers qui vont noter les ASCT !!!

SUD-Rail restera vigilant sur le déploiement et l'utilisation par l'entreprise de ces nouveaux moyens de flicage numériques !!!



Ne pas jeter sur la voie publique. C'est mieux dans une poubelle recyclable ! —merci

N'hésites pas à te rapprocher de tes militant-es SUD-Rail de ton établissement pour plus d'info ou nous rejoindre



LIAISON-TRAINS@SUDRAIL.FR

Sud Rail

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS

TEL: 01 42 43 35 75 @: federation@sudrail.fr FACEBOOK: @sudrailofficiel
FAX: 01 42 43 36 67 INTERNET: www.sudrail.fr TWITTER : @ Fede_SUD_Rail